

CR CDAS PRÊT ET SECOURS HAUTE-GARONNE

MARDI 4 OCTOBRE 2016



Lors de cette commission, 10 dossiers ont été présentés par les assistantes sociales : 9 concernant le public et 1 concernant le privé.

7400€ ont été distribués sur le BOP 214 (public)

500€ ont été distribués sur le BOP 139 (privé)

Les publics concernés lors de cette commission ont été les suivants :

- ✓ 1 SAENES (Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement Supérieur)
- ✓ 3 ADJENES (Adjoint Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur) (dont 1 contractuel)
- ✓ 1 AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) : 1
- ✓ 3 Enseignants 1^{er} degré
- ✓ 1 Enseignants 2nd degré
- ✓ 1 Enseignement Privé

Un dossier a été ajourné afin de voir les possibilités auprès de la MDPH. Les autres dossiers ont pu obtenir entre 500€ et 1100€ suivant la gravité et l'urgence de la situation.

En fin de séance, il restait donc sur l'enveloppe allouée en 2016

- 500€ pour le privé
- 7200€ pour le public

La commission a acté le fait de pouvoir débloquent des situations urgentes présentées par les assistantes sociales d'ici la fin de l'exercice comptable 2016 (programmée au 4 Novembre) hors commission qui ne pourra pas être reconvoquée d'ici-là. La commission sera informée lors de la prochaine réunion des fonds débloquentés dans ce cadre.

En fin de séance, les assistantes sociales ont alerté la commission sur la situation des intervenants en langues qui viennent de pays étrangers. Ayant un contrat de droit public, d'une durée égale ou supérieure à 6 mois, ils pourraient pouvoir bénéficier de action sociale. Leur nombre compris entre 300 et 400 et la précarité d'un grand nombre de situations inquiètent les assistantes sociales.

Elles souhaiteraient qu'une décision académique soit prise afin de savoir si elles peuvent les accompagner dans une démarche de demande de secours par exemple.

Leur situation sera évoquée à nouveau avec la prise en compte de tous les éléments lors de la prochaine CDAS.